

Meuse info

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents

Belgique - België
P.P. - P.B.
4260 Braives
BC 33761

N° 27 (Trimestriel) | Juillet 2018

& affluents

013055



*Li An Phoa
Drinkable Rivers*

sommaire

Édito **2** - Actualités Meuse Aval **3** - Actualités des comités locaux **5**
Focus MonEpuraction.be **11** - Carte d'identité **13** - En bref et
agenda **15**

Edito

Lorsque vous lirez cette 27^{ème} édition du Meuse Info, Li An Phoa, dans sa marche pour Drinkable Rivers, devrait arriver à la fin de son périple et atteindre l'embouchure de la Meuse. Les inondations et coulées de boues qui ont touché la moitié de nos communes partenaires en cette fin de printemps étaient exceptionnelles et donc difficiles à gérer. Néanmoins, elles ont induit de nombreuses réflexions communales en vue de solutionner ce qui peut l'être.

Toute l'équipe du CRMA vous souhaite de bonnes vacances et vous donne rendez-vous dès septembre pour un numéro spécialement consacré à nos nombreux outils didactiques et aux animations scolaires.

Journées Wallonnes de l'Eau Bilan de l'Édition 2018

Les Journées Wallonnes de l'Eau 2018, coordonnées comme chaque année du 15 au 31 mars par les contrats de rivière, ont rassemblé près de 850 personnes autour de 25 activités, balades, ateliers et visites proposées sur le bassin de la Meuse Aval.

Merci à tous les partenaires qui se sont impliqués dans l'organisation de cette vingtaine d'animations pour mettre l'eau à l'honneur.

Rendez-vous en mars 2019, pour une nouvelle édition !

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.



Actualités Meuse Aval

1 Retour sur les coulées de boues et les inondations de mai et juin 2018

Les 16, 27, 28 mai et 1er juin, des trombes d'eau se sont abattues sur plusieurs communes de notre sous-bassin. Pas moins de 20 communes sur 41 ont été touchées par des coulées de boues ou des débordements de cours d'eau. Le Geer, la Bel, la Berwinne et la Sainte-Julienne sont sortis de leur lit alors que certains villages à Dalhem, Oreye, Nandrin et Braives, notamment, ont été recouverts de boue. Le sort s'est acharné sur Dalhem et Nandrin, ces communes ayant subi 3 épisodes orageux coup sur coup.

On ne peut nier le caractère exceptionnel de ces intempéries qui ont fait ressortir des tiroirs certains rapports oubliés depuis 4 ou 5 ans. Il est très probable que des aménagements de types « fascines, fossés ou zones d'immersion temporaire » seront programmés dans les prochains mois.

Les travaux réalisés sur les communes de Donceel ou Wasseiges ont prouvé leur efficacité et serviront sans doute d'exemples.



Pose de fascines et efficacité de celles-ci lors de l'inondation



Pitet (Braives) ©T.Bastas

2



Li An Phoa - Drinkable Rivers™ CC Indicateurs d'une vie saine

Li An Phoa, professeur en écologie et économie à l'Université de Rotterdam, s'est fixée le défi un peu fou de parcourir le cours de la Meuse à pieds entre le 16 mai et le 15 juillet 2018.

Durant son périple, Li An est allée à la rencontre des riverains, des autorités communales et des entreprises pour leur présenter son concept « Une rivière potable comme indicateur de vie saine ».

Dès son arrivée à Huy, la cellule de coordination l'a accompagnée durant son voyage du 16 au 19 juin. Elle a ainsi rencontré « Cool Huy », le club des nageurs en eau froide, les autorités de la Ville de Huy, les gestionnaires de la Centrale Nucléaire de Tihange et de la société Carmeuse.



Son souhait, en plus de leur présenter son concept, était également d'associer ces professionnels mais également les citoyens, marcheurs, cyclistes, nageurs, aux différentes analyses d'eau qu'elle a réalisées tout au long de son parcours (température, pH, turbidité, E. coli). Devenus des « anges de la Meuse », ils composeront ainsi tout un réseau de sentinelles sur les 925 km parcourus.

De retour en Hollande, elle dressera un rapport de son périple et compte proposer aux financiers et décideurs politiques d'ajouter au « produit national brut » son nouvel indicateur « une rivière potable comme indicateur de vie saine ».

De nouveaux projets sont déjà dans ses cartons comme parcourir le Fleuve Jaune en Chine dans le même but. Vous pouvez également vous impliquer dans son projet en signant « la ligne de vie », c'est-à-dire un engagement à protéger l'eau à votre niveau par de petits gestes au quotidien.

Rejoignez la communauté « Drinkable Rivers » : drinkablerivers.org ou suivez-là sur Facebook



3



Peut-on vraiment boire de l'eau du robinet?

Un rapport publié par la DGO3 sur la qualité de l'eau distribuée en Wallonie confirme que l'eau du robinet ne représente aucun risque sanitaire pour les consommateurs. Faisons le point sur cette précieuse ressource.

Une denrée alimentaire extrêmement contrôlée

Plus de 30.000 échantillons sont prélevés chaque année en Wallonie pour s'assurer de la parfaite qualité de l'eau du robinet. Cela représente près de 1,5 millions de paramètres (microbiologiques et chimiques) qui sont analysés annuellement lors des contrôles qualité. Chaque résultat d'analyse est par ailleurs validé par le Service Public de Wallonie qui vérifie le travail réalisé par les distributeurs d'eau. Et ce n'est pas tout, la Directive Eau, actuellement en révision, imposera des normes encore plus strictes !

Une eau d'excellente qualité

Le taux de conformité global des analyses de l'eau par rapport aux normes européennes, qui sont plus strictes que les recommandations de l'OMS, est de 98,9%. Les 1,10 % dits « de non-conformité » ne signifient pas pour autant une non-potabilité ou un risque pour la santé. L'eau du robinet peut donc être consommée sans aucun risque ! Tout citoyen a accès au détail relatif à la qualité de l'eau qui lui est fournie. Il suffit, pour vérifier ces propos, de simplement demander les résultats à son distributeur d'eau.

Un secteur à la recherche de l'excellence

Près de 100 millions d'euros sont investis chaque année par le secteur de l'eau pour entretenir et renouveler le réseau et les infrastructures.

Plus de renseignements : AQUAWAL - 081/25.42.30 Lien vers le rapport de la DGO3 : <http://environnement.wallonie.be/de/eso/qualite2014-2016.pdf>

Actualités des comités locaux

Action 17Mv0986

1

Le Comité Local du Geer

INAUGURATION DES 8 CIRCUITS DU PCDN DE VERLAINE



Après plus de trois ans de travail de réflexion, de visites de terrain et de recherches documentaires, le Plan Communal de Développement de la Nature de Verlainne vient d'inaugurer ses huit circuits de promenade à travers les 4 villages de l'entité.

Les partenaires ont profité des fêtes de la Saint-Urbain à Chapon-Seraing le 20 mai dernier pour présenter les roadbooks flambant neufs à la population et lui proposer d'étoffer ses connaissances de la commune via un quiz familial en lien avec les circuits. Des panneaux didactiques avaient été placés aux endroits de départ de promenade un peu plus tôt dans l'année par les ouvriers communaux.

Ces itinéraires pédestres de 2,3 à 12,8 km invitent le promeneur à découvrir le patrimoine naturel, culturel et historique de la commune suivant différentes thématiques champêtres.

Les cours d'eau sont également mis en avant à travers deux circuits :

Dans ses premiers kilomètres, le circuit de Bomiète (6,9 km) rencontre l'Yerne à l'endroit de sa renaturation à Bomiète, une autre réalisation du PCDN achevée en 2016. Un deuxième passage au-dessus de l'Yerne et un petit détour par la fontaine du Lavu en font le « plus aquatique des circuits ».

Le circuit des châteaux (12,8 km) parcourt quant à lui les villages de Verlainne et de Seraing-le-Château et rencontre en divers endroits le ruisseau du Lavu, l'Yerne et le ruisseau de Seraing-le-Château. La pochette reprenant les huit roadbooks est disponible gratuitement à l'administration communale de Verlainne (04 259 99 15), à la maison du tourisme « Terres de Meuse » (085 21 29 15) et à la Maison de Hesbaye (019 32 49 30).



Le Comité Local du Hoyoux

Action 17Mv1099

UNE PLUIE D'ANIMATIONS SUR LA SOLIÈRES

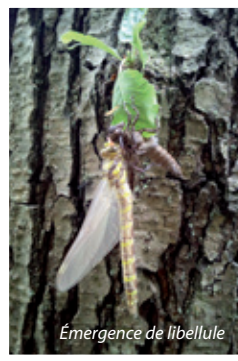
Avez-vous déjà eu l'occasion de vous balader le long du ruisseau de la Solières ? De la voir disparaître sous terre ? Ou encore d'identifier les « petites bêtes » qui habitent ce cours d'eau ?

La Solières prend sa source dans le bois de Perwez à la limite communale entre Ohey et Andenne, et rejoint la Meuse à Ben-Ahin, après 8 kilomètres. Une partie de son cours se situe dans le site Natura 2000 « Vallée de la Meuse à Huy et vallon de la Solières » et bénéficie de ce fait d'un statut de protection particulier. Elle offre aux promeneurs qui s'y aventurent, le plaisir de découvrir une faune et une flore extrêmement riches et préservées.

C'est dans ce cadre que, de la fin avril à début juin, pas moins de 200 élèves de 5 écoles de la commune de Huy ont eu la chance de participer à une animation nature organisée par l'Écomusée de Ben-Ahin.

Cette animation est organisée sous la forme d'une balade au fil de la Solières. Elle a permis aux enfants de (re)découvrir l'eau dans tous ses états, son rôle fondamental dans le développement et le maintien de la vie, mais également d'appréhender certaines curiosités de nos rivières telles que les phénomènes karstiques qui la font plonger sous terre avant de refaire surface en peu plus en aval. Cette animation leur a également permis d'apprendre à identifier les arbres qui poussent « les pieds dans l'eau » et de découvrir comment les cours d'eau ont été utilisés par les hommes au fil du temps, ...

Après avoir longé les berges pour observer les aspects physiques du cours d'eau (sens du courant, érosion, lit de la rivière, perte, cascade...), il était temps pour les enfants d'enfiler des bottes pour mettre les pieds dans l'eau !



Émergence de libellule



En effet, l'équipe du Contrat de Rivière s'est joint à l'Écomusée pour proposer la réalisation d'un « Indice Biotique », méthode scientifique d'évaluation indirecte de la qualité de l'eau en relevant la présence ou l'absence de certains macroinvertébrés d'eau douce, plus ou moins sensibles à la pollution.

Après une brève explication, les enfants sont donc partis à la pêche aux petites bêtes au moyen d'une épuisette en explorant tous les habitats possibles : sous et sur les rochers, au pied des berges, sous les arbres, dans les zones de fort courant ou dans les zones plus calmes,...

Après avoir délicatement transvasé le fruit de leur pêche dans un bac contenant de l'eau claire, ils ont pu commencer un travail minutieux de tri des différents macroinvertébrés récoltés. Quelle surprise de découvrir autant de bestioles différentes là où ils ne s'imaginaient retrouver que des cailloux et de la vase.

Résultat de l'Indice Biotique : la Solières accueille une grande diversité de macroinvertébrés dont certains particulièrement sensibles à la pollution comme des larves de Perles et d'Éphemères. La qualité de l'eau est très bonne sur le tronçon étudié !

D'autres découvertes ont par ailleurs été faites par les enfants au cours des activités, comme des écrevisses Signal et une exuvie de libellule ...

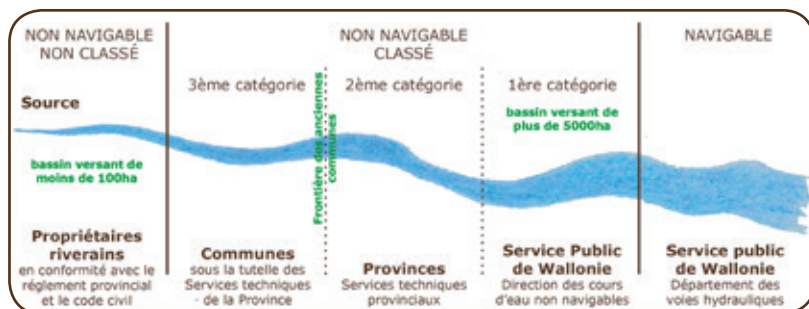


3 Le Comité Local Mehaigne

Action hors programme

💧 **VÉRIFIER L'APPLICATION DE LA LÉGISLATION CONCERNANT LA CLÔTURE DES PÂTURES EN NATURA 2000**

En 2017, le Département Nature et Forêts de Liège (DNF) a fait parvenir aux éleveurs dont les pâtures sont riveraines d'un cours d'eau non navigable classé, situé au sein d'un site Natura 2000, un avertissement les invitant à clôturer ces parcelles de telle sorte que le bétail ne puisse plus accéder au cours d'eau.



L'accès du bétail aux cours d'eau est interdit :

- 💧 Le long des cours d'eau non navigables classés et non classés situés au sein d'une zone de baignade officielle et de sa zone amont ;
- 💧 Le long des cours d'eau non navigables classés situés au sein d'un site classé en Natura 2000 ;
- 💧 Le long des cours d'eau non navigables classés situés au sein d'une zone à risque d'eutrophisation ;
- 💧 Le long des portions navigables de l'Ourthe, de l'Amblève et de la Semois.
- 💧 Et depuis le 1er juin 2018, le long des cours d'eau non navigables non classés situés au sein d'un site classé en Natura 2000.

Une clôture doit être installée à une distance minimale d'un mètre, mesurée à

partir de la crête de la berge (75 cm pour les clôtures placées avant le 1er avril 2014). Les accès au cours d'eau aménagés pour l'abreuvement des animaux ne sont désormais plus autorisés. Cette obligation concerne également les propriétaires de chevaux, de moutons, etc.

Hormis les dérogations obtenues par le passé par certaines anciennes communes, une possibilité de déroger à cette obligation subsiste pour les pâtures faisant l'objet d'une exploitation favorable à la biodiversité (par exemple en réserve naturelle).

Pour savoir si le cours d'eau qui borde votre terrain est concerné, vous pouvez consulter le site du Service Public de Wallonie :

http://carto1.wallonie.be/CIGALE/viewer.htm?APPNAME=ACCES_BETAIL&APPMODE
ou <https://goo.gl/zpflVp>



36 courriers ont été envoyés à des exploitations du bassin de la Mehaigne. Plusieurs rencontres ont été organisées avec le DNF, le Parc Naturel Burdinale-Mehaigne et le Contrat de Rivière, à la demande de certains éleveurs, afin de définir ensemble les mesures adéquates pour assurer l'abreuvement et le passage du bétail au-dessus des cours d'eau à clôturer. À ce jour, ces démarches ont permis de résoudre au moins 14 points noirs.

La clôture des cours d'eau en pâture est contraignante pour les éleveurs mais elle présente également des avantages, tant pour les riverains que pour les exploitants agricoles : lutte contre l'érosion des terres, zone tampon entre cours d'eau et prairies, limitation des accidents et des maladies, participation à l'amélioration de la qualité de l'eau, stabilisation des berges par les plantes, recouvrement et resserrement du lit des cours d'eau, augmentation de la diversité biologique.

Pour toute question à ce sujet, vous pouvez contacter votre coordinateur du Comité local Mehaigne.



3 Le Comité Local Gueule

Action 17Mv1024 et 17Mv1025

POSE DE COLLECTEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LONTZEN DANS LA VALLÉE DE LA GUEULE

Depuis le mois de mars de cette année, l'association momentanée TRAGECO-ELSEN est occupée à placer, pour le compte de l'AIDE, deux tronçons de collecteurs chargés d'amener les eaux usées de deux agglomérations dans la station d'épuration de Lontzen qui est en activité depuis une dizaine d'années. Il s'agit d'une part du collecteur entre le village de Lontzen et la station d'épuration du chemin du Moulin à Lontzen-Busch. Le collecteur d'une longueur de 600 m amènera les eaux usées de tout le village de Lontzen à la station d'épuration. Elles ne seront plus déversées dans le Lontzenbach, affluent de la Gueule dont la qualité des eaux s'en trouvera sérieusement améliorée. Ce sera particulièrement le cas au centre du village où débouchent encore les égouts avec les pollutions et les odeurs que l'on imagine surtout en période estivale.

L'autre collecteur dont la pose sera aussi achevée avant cet automne concerne sur une longueur de 3000 m la liaison entre la station d'épuration et le collecteur de Lontzen et le quartier Rue Verte/Rue Roi Baudouin/Rue Mitoyenne/Dickenbusch à Herbesthal-Welkenraedt. En plus du collecteur, le projet prévoit la construction d'une station de pompage au niveau du bassin d'orage de la Rue Roi Baudouin.

Une fois les travaux terminés et les eaux usées épurées dans la station d'épuration, elles ne pollueront plus les prairies et ruisseaux comme c'était le cas depuis des années. Ici aussi la qualité des eaux du Lontzenbach à la sortie du territoire communal sera fortement améliorée.

Ces deux importants investissements contribueront à traiter quasi entièrement les agglomérations de Herbesthal et Lontzen et aussi à améliorer la qualité des eaux du Lontzenbach et de la Gueule.

Les travaux sont estimés à un peu moins de 2.000.000 € dont la commune de Lontzen prendra en charge pas loin de 400.000 € étalés sur 20 ans. La Commune de Welkenraedt prendra également une partie plus réduite en charge, le solde étant financé par le Service Public de Wallonie.



focus

sur MonEpuratation.be

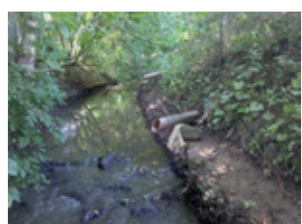


Dans le cadre de notre mission d'inventaire des atteintes aux cours d'eau, nous constatons que les rejets d'eaux usées non épurées constituent la principale atteinte aux cours d'eau du bassin de la Meuse Aval : 25 % des points noirs inventoriés sont des rejets d'eaux usées (soit 1.127 rejets observés sur 5.191 points noirs inventoriés).

C'est l'une des raisons qui a poussé la cellule de coordination à mener une opération d'information et de sensibilisation sur la problématique de l'assainissement des eaux usées. Celle-ci a été mise en place dans un contexte législatif particulier qui voit, depuis le 1er janvier 2018, l'entrée en vigueur de la Gestion Publique de l'Assainissement Autonome (GPAA).

Des consultations de nos communes partenaires, il nous était revenu que l'information relative à l'assainissement des eaux usées était parfois difficilement accessible et relativement technique, tant pour les pouvoirs locaux devant se prononcer sur les mesures qu'il convient de mettre en place dans le cadre de la délivrance des permis que pour les porteurs de projet désireux de connaître leurs droits et devoirs en la matière.





Afin de remédier à cette situation, le CRMA a élaboré une série d'outils :

- 💧 Une brochure générale à destination des particuliers « Que faire de mes eaux usées ? »
- 💧 Une farde de référence à destination des pouvoirs locaux (consultable au Service Urbanisme de votre administration communale)
- 💧 Le site internet www.MonEpuraction.be, accessible par tous
- 💧 Une maquette d'une station d'épuration, utilisable sur nos stands ou lors d'animations scolaires.

Ces outils visent à répondre aisément et rapidement aux interrogations des candidats acheteurs, bâtisseurs, rénovateurs, architectes et entrepreneurs. Mais également à fournir une aide à la décision aux pouvoirs locaux.

Le site permet en outre à toute personne de connaître ses droits et obligations en matière d'assainissement des eaux usées en fonction de sa situation en répondant à une série de 5 questions maximum. Il reprend également tous les documents administratifs nécessaires.

La maquette de la station d'épuration permet de présenter de façon visuelle, les différentes étapes de l'épuration des eaux usées. Cette animation permet de faire prendre conscience de l'impact des gestes quotidiens sur la rivière et ses habitants et de présenter des gestes faciles à mettre en oeuvre pour contribuer activement à la rendre plus propre. Adaptée à un public jeune, elle est proposée gratuitement aux écoles sur simple demande.

L'ensemble a été réalisé avec le soutien du Service Public de Wallonie, de la Province de Liège, de la Province de Namur et des Communes et Villes partenaires du CRMA.

Un soutien financier complémentaire de 6000 € nous a également été accordé par la Province de Liège pour finaliser ce travail.

Carte d'identité

Du Ruisseau de Sainte Julienne



Son ou ses nom(s) : Ruisseau de Sainte-Julienne

Source et embouchure : La source se situe à Retinne (Fléron) et le Ruisseau de Sainte-Julienne se jette dans la Meuse à Argenteau (Visé)

Affluents de : la Meuse, le Ruisseau de Sainte-Julienne a un affluent : le Ruisseau d'Evegnée

Catégorie (gestionnaire) : 3è catégorie (Commune de Fléron) jusqu'à la limite communale entre Fléron et Blegny, ensuite 2è catégorie (Province de Liège) jusqu'à la confluence

Données chiffrées : Longueur : 10,84 km ; Superficie du bassin : 15,88 km²

Nombre d'habitants : 10 802 habitants

Occupation du sol : Territoires agricoles : 57,8% ; Territoires artificialisés : 33,56% ; Forêts et milieux semi-naturels : 8,24% ; Surfaces en eau et zones humides : 0,4%.

Structure écologique : Lacs eutrophes naturels, cours d'eau à renoncule, mégaphorbiaies, prairies de fauche de moyenne altitude, hêtraies à Luzule, hêtraies neutrophiles, forêts alluviales.

Site Natura 2000 : La Vallée de la sainte-Julienne est partiellement incluse dans le site Basse Meuse et Meuse Mitoyenne (BE33004). D'un point de vue forestier, la vallée de la Julienne présente des forêts indigènes des métaclimax des hêtraies acidophile et neutrophile médio-européennes. Ces forêts forment



des mosaïques plus ou moins intimes avec des peuplements d'épicéas, et constituent notamment l'habitat du pic mar, du pic noir et de chauves-souris d'intérêt communautaire. Certains milieux ouverts de la vallée de la Julienne présentent également un intérêt non négligeable : des prairies de fauche peu engraisées, des mégaphorbiaies et des étangs longeant le cours d'eau.

Qualité de la Masse d'Eau (MV15R) : Etat écologique : MEDIOCRE - Qualité biologique : MEDIOCRE - Qualité hydromorphologique : BON

Paramètres déclassants : matière organique, phosphore, azote, sulfates, matières en suspension, macroinvertébrés et macrophytes

Anecdote : Le Ruisseau de Sainte-Julienne doit son nom à Sainte Julienne dont la ferme natale

se situe près de la source du cours d'eau. Julienne de Cornillon, née en 1192, devint orpheline à l'âge de 5 ans. Elle fut confiée aux soeurs du couvent-léproserie du Mont-Cornillon à Liège. Au cours de sa vie, elle eut de fréquentes visions mystiques. Une vision revint à plusieurs reprises dans laquelle le Christ lui demande d'introduire une fête pour célébrer sa présence dans le pain et le vin, la Fête-Dieu. Sainte Julienne a oeuvré presque toute sa vie pour la création de cette fête, c'est ainsi qu'elle a été célébrée pour la première fois à Liège en 1246 et actuellement partout dans le monde. Sainte Julienne est morte en 1258 à Fosses-la-Ville et fut enterrée à l'abbaye de Villers-la-Ville.

Balades à proximité : - Sources et méandres du Ruisseau de Sainte-Julienne (11 km, de la source à l'embouchure) - Vallons des ruisseaux de Sainte-Julienne et d'Evegnée (9,6 km, randonnée en boucle) www.circuits-sainte-julienne.be.

Sources : www.biodiversité.wallonie.be, www.eau.wallonie.be et www.lapetitejulienne.be.

en bref

Lancement le mardi 26 juin 2018 de l'étude SOMAWIRS - **Suppression des Obstacles à la Migration sur le ruisseau des AWIRS**, cofinancée par la Wallonie et le Fonds européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP, programmation 2014-2020).

Les objectifs prioritaires de cette étude sont la suppression des obstacles à la migration en vue du rétablissement de la libre circulation des poissons et l'amélioration de la qualité hydromorphologique du cours d'eau, de par l'exécution d'aménagements dans les

lits mineur et majeur et la création de caches à poissons au sein des ouvrages existants ou la pose de caches préfabriquées.

En outre, elle comporte une évaluation de la qualité hydromorphologique du cours d'eau avant et après travaux. Les résultats attendus sont des propositions concrètes de travaux pour chacun des deux sites ciblés prioritairement par cette étude et par extension d'aménagements appropriés aux contraintes locales sur l'ensemble du linéaire du cours d'eau en première catégorie.



JUILLET - AOÛT

Initiation pêche (10 à 16 ans) à la Maison de la Meuse et de l'Environnement Rural (Braives).

3 stages (2 au 6 juillet - 13, 14, 16 et 17 août - 29, 30 et 31 août).

Au programme : présentation des différents poissons, pêche en étang et rivière, découverte de la diversité du milieu aquatique, anatomie du poisson, description de la canne à pêche, apprendre à monter une ligne et notions de manipulation du poisson. Infos : info@mmer.be - 019/54.40.48

DU 6 AU 10 AOÛT

Stage « Meuse Arts plastiques » aux ateliers du Cwèrneû à Huy pour les 4 à 12 ans.

C'est facile de trouver l'inspiration : il suffit de regarder la Meuse par la fenêtre ! On y voit passer tantôt des oies et des canards, tantôt des péniches et des petits bateaux. On croise les silhouettes des pêcheurs et celles des promeneurs. C'est tout un univers qui se déploie sur ce fleuve ! La Meuse inspirera la découverte de la peinture, du modelage, de créations en 3D...

Une balade en bateau sur la Meuse sera proposée pendant le stage. Infos : www.actes2.be - 085/21.12.06

LES 18 ET 19 AOÛT, DE 9H30 À 18H

Les Journées de la Chasse à Oudoumont

De nombreux exposants mais aussi diverses activités qui sont proposées tout le weekend pour petits et grands avec un focus sur la pêche cette année.

Le Contrat de Rivière Meuse aval et le PCDN de Verlaine tiendront un stand conjoint lors de ce weekend pour aborder les aspects « nature » et « cours d'eau ». Infos et programme: <http://www.journeesdelachasse.be/edition-2017-1/programme/>

LE 19 AOÛT À 11H

Croisière musicale - Nisia (Belgique/Sicile)

L'Office du Tourisme de la Ville de Huy et le Festival d'Art s'associent pour une croisière au fil de l'eau. On y sentira le vent souffler du sud de l'Italie, nous amenant les effluves musicaux de Nisia.

Ce sont les voyages et la conjugaison de plusieurs éléments qui font la richesse et la fraîcheur de ce projet venu de Sicile. Infos : www.actes2.be - 085/21.12.06

DU 19 AU 25 NOVEMBRE

Semaine de l'arbre

Cette année ce seront les petits fruitiers qui seront mis à l'honneur. Le week-end de la Sainte Catherine, les 24 et 25 novembre 2018, se tiendra la traditionnelle distribution de plants au grand public dans 60 communes wallonnes.

agenda



Contactez-nous!

COMITÉ LOCAL BERWINNE - JULIENNE > CATHERINE BREUER

Rue du Chemin de fer 25, 4850 Plombières - 0496/81.81.30 - berwinne@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL GUEULE > CATHERINE BREUER

Rue du Chemin de fer 25, 4850 Plombières - 0496/81.81.30 - gueule@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL GEER > SANDRA GODFROID

Rue de Grand-Axhe 45E, 4300 Waremme - 019/32.49.30 - geer@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL HOYOUX > SYLVIE MESSIAEN / SÉBASTIEN DEVILLERS

Chemin de Sandron 1A, 4570 Marchin - 085/31.71.74 - hoyoux@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL MEHAIGNE > SAMUEL VANDER LINDEN

Place Faniel 8, 4520 Wanze - 085/71.26.55 - mehaigne@meuseaval.be

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents réalisé avec le soutien du Service Public de Wallonie, des provinces de Liège et de Namur et des 41 communes et villes partenaires (*Ans, Aubel, Awans, Bassenge, Berloz, Braives, Burdinne, Clavier, Dalhem, Donceel, Eghezée, Faimes, Fernemont, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Gembloux, Hannut, Havelange, Héron, Herve, Huy, La Bruyère, La Calamine, Lontzen, Marchin, Modave, Nandriin, Ohey, Oreye, Plombières, Raeren, Remicourt, Thimister-Clermont, Tinlot, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Visé, Wanze, Waremme, Wasseiges, Welkenraedt*).

Graphisme : Imprimerie Daxhelet.

Éditeur responsable : Béatrice Moureau, présidente de l'asbl Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents.

Imprimé sur papier PEFC.



talon d'adhésion

Ou...
Abonnez-vous
en ligne sur
meuseaval.be

Oui! Je suis intéressé(e) par la gestion de l'eau et des cours d'eau.

Je souhaite recevoir gratuitement le bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval.

Prénom, nom:

Par mail:

Par courrier:

Talon à renvoyer à la cellule de coordination par mail ou par courrier.

Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents: Place Faniel 8,
4520 Wanze | Tél. 085/71.26.55 | info@meuseaval.be | www.meuseaval.be

